

## **Alberta Chambers of Commerce**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Northern Gateway. Le projet Northern Gateway d'Enbridge est d'importance critique pour la réussite économique soutenue à long terme au Canada. Selon les estimations, le projet de pipelines Northern Gateway donnera une impulsion de 270 milliards de dollars au PNB du Canada sur une période de 30 ans et il contribuera à hauteur de 81 milliards de dollars aux recettes de l'État pendant la même période. La vague d'investissements qui accompagnera les percées sur les marchés de la région Asie-Pacifique stimulera la demande d'équipement, de métaux ouvrés de même que de services d'architecture et de génie. De nombreuses régions du Canada fourniront ces biens et des services. Les pipelines d'Enbridge, y compris les stations de pompage et un important terminal maritime, fourniront l'équivalent de 1 400 années-personnes au titre des emplois directs dans le secteur de la construction en Alberta et 4 100 années-personnes en C.-B. Au total, les 62 000 années-personnes au titre des emplois indirects et induits dans tout le Canada se traduiront par 4,3 milliards de dollars en revenu de travail. Les chambres de commerce reconnaissent tout particulièrement à leur juste valeur les avantages au chapitre de l'emploi qui accompagneront le projet parce que les gens qui travaillent ont de l'argent à dépenser dans leurs collectivités, ce qui profite à toutes les entreprises, grandes et petites. Si le Canada ne profite pas de cette occasion pour approvisionner les économies florissantes de la région Asie-Pacifique en ressources énergétiques dont elles ont besoin, d'autres pays producteurs de ressources le feront. Recommandation : accorder toutes les autorisations nécessaires pour que le projet Northern Gateway d'Enbridge soit mis en œuvre le plus rapidement possible. Service ferroviaire dans l'Ouest canadien. La compagnie de chemin de fer qui dessert le Nord de l'Alberta et le Nord-Ouest du Canada a établi ses objectifs d'affaires, à savoir offrir un service à grande vitesse et à volume élevé qui assure le maximum de rendement aux actionnaires. Compte tenu de cet objectif, l'entreprise a réussi à réduire et, dans de nombreux cas, à éliminer l'infrastructure et l'équipement ferroviaire qui ne répondent pas aux attentes dans les secteurs de l'agriculture, des produits de bois, de l'exploitation minière et de l'énergie. Le transport compte parmi les principaux facteurs de coûts de toutes les entreprises liées aux ressources naturelles. Sans une vision et la planification pour améliorer le transport, ces industries perdront la capacité de faire concurrence sur le marché nord-américain et sur les marchés mondiaux.

Recommandation : Mettre en œuvre les quatre dispositions recommandées concernant un recours réglementaire figurant dans l'Examen des services de transport ferroviaire des marchandises, soit : a. consultation et notification des changements apportés au service; b. mise en œuvre des ententes de service; c. établissement d'un processus de règlement des différends juste et équilibré; d. meilleur rapport sur le rendement.

## 2. Création d'emplois

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Élaborer une stratégie canadienne de l'énergie. Notre pays a la chance de posséder des ressources énergétiques vastes et diversifiées, que ce soit l'hydroélectricité, le pétrole, le gaz, le charbon ou l'uranium, et une grande capacité sur le plan des énergies renouvelables, comme le vent. Nous comptons parmi les principaux producteurs d'énergie au monde et notre influence va grandissant. Cependant, les responsabilités relatives aux ressources énergétiques et à leur développement sont réparties entre les provinces et le gouvernement fédéral. Reconnaisant l'apport important du secteur de l'énergie à la croissance économique et à la création d'emplois, l'Alberta encourage la création d'une stratégie canadienne de l'énergie qui présentera une vision nationale de l'avenir de l'énergie au Canada et conduira à l'élaboration de politiques et à la prise de mesures en harmonie avec celle-ci.

- **Recommandation :** travailler en consultation avec les provinces pour l'élaboration d'une stratégie canadienne de l'énergie. Zones franches. Les zones franches offrent une approche souple, rationalisée et profitable pour le mouvement des biens et des services qui encouragera les entreprises canadiennes à profiter des avantages de la fabrication, de l'entreposage, de la distribution et des possibilités d'échanges commerciaux de produits à valeur ajoutée sur le marché intérieur et de la réexportation, créant ainsi de nombreux emplois dans tout le pays. Au Canada, le CentrePort Canada (CPC), à Winnipeg, est ce qui se rapproche le plus d'une zone franche. Son guichet unique donnant accès à des programmes de type zone franche est un premier pas vers la mise en œuvre de meilleures mesures de promotion des programmes applicables, en plus d'assurer une plus grande facilité d'accès. Tandis que le projet pilote CPC et d'autres dispositions législatives canadiennes concernant ce qui s'apparente à une zone franche en vigueur ailleurs au Canada offrent bon nombre des avantages offerts par les zones franches dans d'autres pays, nos programmes sont trop largement axés sur les entreprises qui exportent la majeure partie de leur production et imposent des contraintes importantes au niveau de la valeur ajoutée autorisée. De plus, les programmes sont complexes et se chevauchent, ce qui signifie que, souvent, les entreprises doivent avoir recours à plusieurs de ces programmes pour retirer le maximum de bénéfices. Le Canada est le dernier membre du Groupe des huit à prescrire en totalité les incitations commerciales offertes par le truchement d'un programme de zone franche; de plus, nous sommes encore derrière un certain nombre de pays de l'OCDE et de pays en développement au chapitre de l'utilisation des zones franches. **Recommandations :** 1. Utiliser le terme zone franche dans le cadre de l'élaboration d'un programme qui réorganise et intègre entièrement les programmes actuels de type zone franche dans le but de créer un programme unique offrant un seul point de contact fédéral aux utilisateurs possibles. 2. Réduire ou éliminer les restrictions applicables au volume des activités à valeur ajoutée pouvant être réalisées dans une zone franche. 3. Permettre aux entreprises qui vendent un pourcentage important de leur production au Canada de participer au programme de zone franche. 4. Autoriser le report de la TPS/TVH dans le cadre de tous les éléments du programme de zone franche.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Améliorer les programmes des travailleurs étrangers. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (TET) contribue largement à faire face à la pénurie de main-d'œuvre en Alberta. Les chambres de commerce de l'Alberta sont heureuses des mesures adoptées par le gouvernement du Canada pour améliorer le système et nous encourageons la prise de mesures additionnelles pour en accroître encore l'efficacité et faire en sorte qu'il réponde mieux à nos besoins en main-d'œuvre.

Recommandations : 1. Élaborer des solutions permanentes aux pénuries chroniques de main-d'œuvre en facilitant l'accès à la résidence permanente, y compris des négociations avec le gouvernement fédéral en vue d'élargir la Catégorie de l'expérience canadienne afin de donner aux TET peu spécialisés et spécialisés le droit de demander la résidence permanente après trois ans d'expérience chez leur employeur. 2. Permettre qu'une autorisation d'emploi ouverte soit considérée comme le document d'entrée officiel au Canada, en remplacement des exigences additionnelles actuelles relatives au visa imposées à certains TET, de façon similaire au processus en place aux États-Unis. 3. Accroître l'efficacité du traitement en recommandant la création, par Service Canada, d'un bassin de main-d'œuvre composée de TET propre à certains secteurs d'activité, c'est-à-dire que les TET semi-spécialisés ou qualifiés ayant cessé d'exercer leur emploi sans motif peuvent s'inscrire grâce à une autorisation d'emploi ouverte, dans lequel peuvent puiser d'autres employeurs de secteurs d'activités donnés pour recruter des travailleurs. 4. Examiner les processus de la Classification nationale des professions dans les autres provinces et travailler avec le bureau de l'Alberta de Service Canada en vue de l'adoption de méthodes plus souples et appropriées, compte tenu des besoins en main-d'œuvre aux niveaux rural, urbain et régional, notamment pour les postes faisant l'objet de pénuries chroniques de main-d'œuvre et posant un défi constant à l'industrie pour attirer et retenir les travailleurs canadiens afin de combler ces postes.

Travailleurs âgés. Comme le montre une étude de Statistique Canada publiée en octobre 2011, les Canadiens retardent l'heure de la retraite. Compte tenu du vieillissement de la main-d'œuvre au Canada et du fait que de nombreux Canadiens prennent conscience des avantages financiers et sociaux de demeurer sur le marché du travail, les raisons d'encourager les travailleurs âgés à continuer à toucher un salaire sont meilleures que jamais.

Recommandations : 1. Allonger la plage d'âge pour l'admissibilité aux prestations du Régime de pensions du Canada, actuellement de 60 à 70 ans, qui passerait de 60 à 75 ans et offrir des incitatifs au report progressif aux personnes admissibles aux prestations de retraite dans les limites de la nouvelle plage d'âge élargie. 2. Modifier les politiques relatives au REER pour permettre aux Canadiens d'épargner plus facilement en prévision de la retraite après 72 ans, comme le report du transfert obligatoire du REER dans un Fonds enregistré d'épargne-retraite (FEER) à 75 ans, ou un processus progressif, soit le transfert de 50 % du REER à 72 ans et jusqu'à 50 % entre 72 et 75 ans; et éliminer les facteurs qui découragent les gens ayant pris leur retraite avant 65 ans à retourner sur le marché du travail.

### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

Ouverture en Alberta d'un deuxième poste frontalier ouvert 24 heures sur 24 à Wild Horse. Non seulement l'Alberta a-t-elle le plus petit nombre de postes frontaliers au Canada, mais c'est la seule province partageant la frontière avec les États-Unis qui n'a qu'un seul poste frontalier ouvert 24 heures sur 24. Ce poste très occupé se trouve à Coutts, au sud de Lethbridge, et c'est par là que passe le

corridor CANAMEX conduisant jusqu'au centre de l'Alberta. Les conducteurs en provenance des secteurs nord-est, est et sud-est de l'Alberta désireux de traverser la frontière après les heures normales de travail doivent parcourir des centaines de kilomètres en direction ouest pour se rendre à Coutts ou en direction est pour atteindre Regway, en Saskatchewan. L'emplacement idéal pour un deuxième poste frontalier commercial ouvert 24 heures sur 24 en Alberta est Wild Horse, au sud de Medicine Hat, puisqu'il s'agit là de la porte d'entrée du corridor commercial Ports-to-Plains. Ce corridor dessert le centre énergétique et agricole de l'Amérique du Nord, depuis la côte du golfe du Mexique aux États-Unis jusqu'au secteur est de l'Alberta et la région des sables bitumineux. Les grands modules fabriqués aux États-Unis à destination de Fort McMurray passent par cette route et si les installations à Wild Horse étaient agrandies pour devenir le deuxième poste frontalier ouvert 24 heures sur 24 en Alberta, il serait possible de faire passer des pièces d'équipement encore plus imposantes, dégageant ainsi la route CANAMEX encombrée. Recommandation : Transformer le poste frontalier de Wild Horse en établissement ouvert 24 heures sur 24 offrant une gamme complète de services commerciaux et de services aux voyageurs. Route 63 – Élargissement à quatre voies jusqu'aux sables bitumineux Pour assurer le développement opportun, responsable et sécuritaire des sables bitumineux, le gouvernement de l'Alberta doit accélérer les travaux d'élargissement à quatre voies de la route encombrée qui relie Fort McMurray à Edmonton. La route 63 est une voie de communication essentielle qui est indispensable à l'économie canadienne puisqu'il s'agit de la principale voie pour le transport des personnes et des marchandises à destination de la région des sables bitumineux. Cette route à deux voies a été conçue il y a des dizaines d'années lorsqu'on ne prévoyait pas que des milliers de grands modules ralentiraient la circulation en direction et en provenance de cette région éloignée du Canada. Des routes bien conçues et bien construites peuvent améliorer la productivité et les échanges commerciaux de même que la sécurité des personnes qui y circulent et, comme la Transcanadienne, la route 63 est importante pour l'économie de tout le Canada. Recommandation : Travailler avec le gouvernement de l'Alberta en vue d'une entente dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique pour élargir à quatre voies la route 63 entre Edmonton et Fort McMurray. Cette entente serait similaire à celles que le gouvernement du Canada a déjà conclues avec le Québec et le Nouveau-Brunswick pour le partage à égalité des coûts d'élargissement à quatre voies de tronçons de la Transcanadienne dans ces deux provinces.

## **5. Autres défis**

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Production rapide de la cotisation établie pour les déclarations de revenu. Dans le cadre du système fiscal canadien, les contribuables (particuliers, sociétés et fiducies) sont tenus de présenter une déclaration de revenus et de payer les taxes et les impôts suivant les dates limites clairement établies dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Si un contribuable ne respecte pas les dates limites fixées par la loi, de lourdes pénalités et des intérêts sont imposés. Par contre, l'Agence de revenu du Canada (ARC) n'est assujettie à aucun échéancier pour déterminer la cotisation établie pour la déclaration de revenu d'un contribuable. Elle est plutôt seulement tenue d'effectuer ce travail « dans les meilleurs délais », ce qui, en pratique, peut signifier quelques semaines, des mois ou même des années. Il est important pour les entreprises que l'ARC soit tenue de produire rapidement les cotisations établies pour les déclarations de revenu pour un certain nombre de raisons, y compris le flux de trésorerie, l'intérêt sur remboursement et les nouvelles cotisations. Recommandation : Adopter des lois exigeant que la cotisation doit être établie pour les déclarations de revenu dans les 120 jours suivant la production. Si la cotisation n'est pas établie dans un délai de 120 jours suivant la production de la déclaration de revenu, la cotisation sera

automatiquement établie d'après la déclaration de revenu produite. Impact de l'Agence de revenu du Canada sur les petites entreprises. L'Agence de revenu du Canada (ARC) a effectué de nombreuses études ces quelques dernières années pour trouver des moyens d'améliorer ses systèmes et son service; cependant, les petites entreprises au Canada continuent de faire état de leur frustration et de l'obligation qu'elles ont de consacrer beaucoup de temps, et souvent beaucoup d'argent, aux taxes et impôts et à la production des déclarations de revenu. Les propriétaires d'entreprises déplorent : le lourd fardeau administratif; des retards et le manque de professionnalisme et de prévisibilité dans les échanges avec les organes de réglementation; le manque de coordination entre les organes de réglementation et le manque de connaissances fondamentales sur les réalités des petites entreprises.

Recommandations : 1. Intégrer des assouplissements internes dans les systèmes de l'ARC pour permettre au personnel de première ligne de gérer les communications entre les volets de l'ARC au nom des propriétaires de petites entreprises et de prendre des initiatives pour régler les petits problèmes avec rapidité, tout en maintenant, au moyen d'une supervision technique appropriée, un service à la clientèle axé sur le client. 2. Mettre en place un processus de gestion de cas pour les petites entreprises pour améliorer les communications et faire en sorte qu'il soit plus rapide, moins coûteux et plus simple de se conformer aux exigences. 3. Tenir l'ARC responsable de ses actions et de ses décisions en mettant en place des pratiques gouvernementales transparentes, en apportant les corrections et en produisant la correspondance concernant les erreurs de l'ARC dans un délai de 30 jours après réception de l'avis du contribuable ou de son représentant.